

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de la Kasbah - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0019751

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

1516

Société :

Q.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

X BIKI AIT HABIB

Date de naissance :

01/02/1968

Adresse :

Hay Mousakaka Faz 4076 Sidi
Berkir - Casablanca - Dakhla - 58770

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/09/2020

Nom et prénom du malade :

Pri. Allal Ben Abdellah

Age :

Lien de parenté :

Fille

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

147A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Allal Ben Abdellah

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 15.9 | C | - | 100 | Dr. BENADDI H AGREE POUR PERMIS DE CONDUITE Sidi Fadil 101 Bd Abbas El Saffar Sidi Bennoussi Casablanca 05 22 73 27 00 |
| 20.9 | D | - | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|------------|-----------------------|
|  | 15/09/2020 | 487,70 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

Docteur BENADDI Hassan
Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

MEDECINE GENERALE

Diplômé d'Échographie de la Faculté
de Médecine de Paris
Agrée pour la Visite Médicale
de Permis de Conduire
Suivi de Diabète

Bloc Farid 101, Avenue Abbas Ghaddaoui N° 3
Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél : 05 22 73 27 09

الدكتور بنعدي حسن
خريج كلية الطب بليل
الطب العام

حاائز على دبلوم الفحص بالصدى
كلية الطب بباريس
مرخص للفحص الطبي لأجل
رخصة السيارة
مراقبة مرض السكري

بلوك فريد ، 101 شارع عباس الغداوي رقم 3
سيدي البرنوصي - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 73 27 09

Casablanca, Le.....

15 - 9 - 20..... الدار البيضاء في :

12500 x 2
Bukri Aloul
Co au gne 65 Ely
5660 x 4.
21 Silm : 481
14 20 x 2
14 20 x 1
21 Ataras
+ Hmaliel Elas
6000
21 Vollariee g
Dr BENADDI HASSAN
AGREE POUR PERMIS DE CONDUIRE
13 Bloc Farid 101 Avenue Abbas El Ghaddaoui
Sidi Bernoussi Casablanca
Tel 05 22 73 27 09

Maxi'olol

30.10

487.70

Colly

Dr. BENADDI HASSAN
AGREE POUR PERMIS DE CONDUIRE
3 Bloc Farid 101 Bd Abbas El Ghadaoui
Sidi Bernoussi Casablanca
Tel: 05 22 73 27 09



17,20

17,20

LOT: 255
PER: FEV 2022
PPV: 125 DH 00

Impératrice Internationale à 30°C
entre des enfants

LOT: 255
PER: FEV 2022
PPV: 125 DH 00

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V: 56DH60
LOT: 20E005
PER.: 05 2024



STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V: 56DH60
LOT: 20E005
PER.: 05 2024



STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V: 56DH60
LOT: 19E002
PER.: 08 2023



STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V: 56DH60
LOT: 20E003
PER.: 12 2023



6 118001 070398
Laboratoires Sothema Bouskoura
Maxidrol collyre, 5 ml
AMM Maroc N°54/DMP/21/NCV
PPV: 30,10 DHS

LOT: M0497
EXP: 11 2022
PPV: 60,00 DH